

## EVALUATION FINALE

**BKF/017**

Projet d'Amélioration de l'Élevage du Zébu  
Azawak et de Gestion durable des  
Ressources pastorales

### FICHE SYNTHÉTIQUE

Pays	Burkina Faso
Titre long du projet	Projet d'Amélioration de l'Élevage du Zébu Azawak et de Gestion durable des Ressources pastorales
Titre court du projet	Azawak – Ressources pastorales
Code LuxDev	BKF/017
Version du Rapport	Juillet 2016

### NOTATION DU PROJET PAR LA MISSION D'EVALUATION

Notation globale (Efficacité)	<b>2</b> Échelle de 1 (résultats excellents, dépassant sensiblement les attentes) à 6 (l'action de développement est infructueuse ou la situation s'est plutôt dégradée).
Notation des autres critères d'évaluation	Pertinence : <b>2</b> Efficience : <b>2</b> Durabilité : <b>3</b>

## RESUME EXECUTIF

La mission d'évaluation finale du Projet Azawak – Ressources pastorales a séjourné du 17 mai au 01 juin 2016 au Burkina Faso. La mission était composée du chef de mission Dr. Véronique Bruzon (experte environnement et changement climatique) et de M. Mohamed Ouedraogo (expert en développement rural, organisations paysannes, développement communautaire). Elle fait suite à la mission d'évaluation à mi-parcours réalisée en juin 2013.

La mission a étudié le niveau d'atteinte de l'objectif spécifique « **La sécurité alimentaire et les conditions de vie des éleveurs d'Azawak dans la zone d'intervention sont améliorées** » et des trois résultats suivants :

- Résultat 1 : Les capacités des acteurs sont renforcées ;
- Résultat 2 : Les ressources pastorales dégradées sont sécurisées, récupérées, valorisées et gérées ;
- Résultat 3 : La productivité de l'élevage d'Azawak est accrue et les produits mieux valorisés.

Le projet présente **une pertinence satisfaisante**. Il s'aligne sur les priorités nationales et s'inscrit dans les stratégies nationales et sectorielles de l'Etat Burkinabé. Au niveau spécifique de l'élevage, il intègre le Plan d'Actions et Programme d'Investissements du Secteur de l'Elevage et répond au Plan national d'Adaptation aux changements climatiques du sous-secteur élevage de 2013. Sur le plan foncier, le projet s'appuie sur la Politique nationale de Sécurisation foncière adoptée en 2007 et intègre la loi n° 034-2009 portant régime foncier rural et institutionnalisant le principe des « chartes foncières locales ». Le projet est pertinent au niveau de l'environnement et du développement durable puisqu'il fait référence au Plan national d'Investissement en Environnement pour le Développement durable de 2013, au Cadre stratégique d'Investissement pour la Gestion durable des Terres de 2014. Enfin, le projet s'aligne sur les secteurs d'appui de la coopération luxembourgeoise, que sont la gestion des ressources naturelles, l'enseignement technique et la formation professionnelle et des liens existent avec le BKF/019 Programme d'Appui au Secteur forestier du Burkina Faso.

**L'efficacité est satisfaisante** pour le Résultat 1, très satisfaisant pour le Résultat 2, satisfaisant mais inférieur aux prévisions pour le Résultat 3.

Au niveau du Résultat 1, le renforcement des acteurs et de leurs organisations professionnelles s'est effectué au travers des visites inter groupements, intra groupements et des formations. A la fin du projet, **29 % des éleveurs** présentent une technicité supérieure à 75 % et **37 % des Organisations professionnelles** ont un taux de fonctionnalité supérieur à 60 %. Les éleveurs attendent de l'Union Nationale des Eleveurs d'Azawak du Burkina l'approvisionnement en concentrés agro-industriels pour répondre à leurs besoins et malgré l'appui du projet le niveau de technicité des éleveurs reste faible (outils de gestion comptable et financière). Le renforcement des capacités institutionnelles et techniques du Ministère des Ressources animales et halieutiques a été fait au travers des formations des cadres centraux, points focaux Zone d'Appui Technique en Elevage et d'un appui à l'équipement et au fonctionnement. **63 % des Zone d'Appui Technique en Elevage** ont un taux de fonctionnalité supérieur à 75 % et **56 % des Direction Provinciales Ressources Animales** ont un taux de fonctionnalité supérieur à 75 %.

Sur le plan du Résultat 2, l'appui du projet aux collectivités territoriales dans l'aménagement de leur territoire a été optimal touchant 80 villages et environ 101.000 personnes. 8.500 ha de terres ont été récupérés présentant un accroissement de la diversité floristique de 5 espèces végétales, une augmentation de la biomasse herbacée de 1944 kg/ha/an et un développement des arbustes avec 1158 arbustes/ha. 7 communes abritant les actions de récupération des terres dégradées disposent d'une charte foncière et ont vu leurs conflits fonciers diminués. Deux Documents Descriptifs de projet ont été rédigés selon le système Plan Vivo et soumis à la fondation (crédit carbone). Les bénéficiaires ont pleinement conscience des retombées financières et de leurs importances dans l'amélioration de leurs capacités à réaliser des investissements communautaires. Toutefois, la mise en œuvre future des chartes nécessitera un appui aux collectivités territoriales, notamment dans les domaines de la gouvernance et de la connaissance.

Dans le cadre du Résultat 3, le projet a agi sur la mise en place d'infrastructures destinées à intensifier l'élevage d'une part et à équiper les éleveurs, leurs groupements et les transformateurs d'autre part. 48 % des éleveurs ont un fenil durable et 78 % des éleveurs de la zone d'intervention disposent d'équipements pour améliorer l'alimentation. Par ailleurs, le projet a appuyé, entre autres, 15 ateliers d'emboûche, 9 unités de transformation laitière et 1 atelier de production de blocs multi-nutritionnels.

Il est intervenu sur l'amélioration génétique, entre autres, par la diffusion de 501 bovins Azawak et l'appui auprès de 10 Eleveurs Sélectionneurs Multiplicateurs.

Ces résultats ont permis d'atteindre l'objectif spécifique ; le nombre de repas consistants par jour s'étant élevé à 2,9.

**L'efficience est moyenne à satisfaisante.** La mise en œuvre des moyens humains et techniques s'appuyant sur le faire-faire présente une efficience moyenne suite à une opérationnalisation insuffisante des ressources humaines des Services Techniques déconcentrés ou Services Techniques déconcentrés (suivi lacunaire des paramètres zootechniques) et une fonctionnalité insuffisante de l'Union Nationale des Eleveurs d'Azawak du Burkina (faible fonctionnalité du fonds de roulement). A l'inverse, l'efficience de l'Unité de Gestion du projet est satisfaisante puisqu'elle s'est totalement investie dans ses missions malgré les difficultés rencontrées. Elle est satisfaisante pour les services centraux du Ministère des Ressources animales et halieutiques et pour le BKF/017 via LuxDev/Coopération luxembourgeoise (réallocation budgétaire, prolongation du projet, etc.) qui a permis un taux d'exécution budgétaire atteignant 99 %.

Dans les approches d'intervention, les synergies/liens entre les différentes activités du projet (Résultat 1, Résultat 3) ont été quasi inexistantes. L'approche systémique fait défaut. Néanmoins, il existe une synergie avec certains projets /programmes (« Paix à travers le Développement de l' *United States Agency for International Development*, Programme alimentaire mondial à Dori). Au niveau des coûts d'intervention, l'efficience est bonne pour la formation, bonne pour la récupération de terres.

Il apparaît une **durabilité sociale** suite à l'engagement/implication de plus en plus important des femmes au sein des exploitations (Organisations professionnelles de Bani, Unité de Transformation Laitière de Dori). La mise en place de deux outils innovants que sont les chartes foncières (élaboration progressive en fonction des besoins locaux de gestion foncière concertée en s'appuyant sur les Comités villageois de Développement et les Commission Foncière Villageoise) et les 2 Documents Descriptifs de projet (Document Descriptif projet selon le standard Plan Vivo) sont sources de **durabilité environnementale**. Le standard Plan Vivo vise à garantir les moyens de subsistance des populations impliquées dans le projet, à améliorer les écosystèmes et à protéger la biodiversité. Toutefois, pour le fonds de roulement mis en place au sein de l' Union Nationale des Eleveurs d'Azawak du Burkina, cette structure doit **obligatoirement imposer le paiement immédiat** pour la durabilité de ce fonds.

Sur le plan transversal de la **Gouvernance pour le Développement**, l' Union Nationale des Eleveurs d'Azawak du Burkina et les Organisations professionnelles membres sont marquées par l'absence d'alternance au niveau des instances dirigeantes. Néanmoins, la gestion concertée des ressources naturelles entre les autorités communales et les populations locales s'est consolidée avec l'élaboration des chartes. Pour le **Genre**, le projet a accentué ses actions en faveur des femmes (formation des bouviers, bénéficiaires du plan d'amélioration génétique). Elles sont majoritaires pour la formation hygiène et transformation du lait. Enfin, pour **l'Environnement et le Changement Climatique**, le projet a œuvré contre la désertification, en faveur de la biodiversité, de l'atténuation et de l'adaptation, notamment, en récupérant 8500 ha de parcours dégradés et en valorisant, à l'aide de crédits carbone, les terres récupérées par la mise en œuvre de 2 projets Plan Vivo.

En conclusion, le projet Azawak – ressources pastorales présente les points suivants :

#### **Points forts :**

- la prise en considération des projets antérieurs s'appuyant sur les groupements d'éleveurs d'Azawak et sur l'utilisation des instruments développés (suivi des paramètres zootechniques) ;
- la mise en œuvre d'activités en faveur de la restauration des ressources naturelles et d'un outil valorisant le crédit carbone ont créé une dynamique qui semble favoriser la durabilité des résultats ;
- la volonté de plusieurs groupements à poursuivre l'élevage d'Azawak et le dynamisme de certains sur le plan de l'amélioration génétique à travers le développement de stratégies collectives ce qui permet d'optimiser l'obtention des sujets améliorés en matière de production laitière ;

- l'existence d'éleveurs sélectionneurs multiplicateurs performants, car disposant d'infrastructures adéquates pour réaliser au mieux les activités d'amélioration génétique ;
- l'appui à des vulnérables pour la production de foin ;
- l'implication des populations en faveur de l'environnement. La charte est un véritable outil facilitant la gestion concertée des ressources naturelles avec les autorités administratives ;
- le bon fonctionnement de l' Unité de Gestion du projet et une bonne coordination avec Ministère des Ressources animales et halieutiques /BKF/017 via LuxDev/Coopération luxembourgeoise ont permis d'atteindre une grande partie des résultats ;
- la synergie avec d'autres projets (Paix pour le développement de l' *United States Agency for International Development*, Programme alimentaire mondial à Dori).

#### **Points faibles :**

- un projet touchant l'élevage du zébu Azawak et la gestion durable des ressources pastorales, alors que les effectifs de bovins Azawak sont faibles comparés aux autres races bovines sur la zone d'intervention. De ce fait, il existe une certaine dichotomie entre les Indicateurs objectivement vérifiables de l'objectif spécifique et ceux des trois résultats au niveau du cadre logique ; une approche intégrée manque prenant en considération les systèmes de production et les ressources naturelles présents ;
- l'approche « faire-faire » du projet a été confrontée à la mobilité, voire à l'insuffisance des Services Techniques déconcentrés du Ministère des Ressources animales et halieutiques, ce qui entraîna, entre autres, un suivi lacunaire des paramètres zootechniques ;
- le fonctionnement du fonds de roulement destiné aux Sous-Produit Agro-industriel ;
- la faible capacité pour la majorité des groupements à acquérir des Sous-Produit Agro-industriel en dehors du circuit Union Nationale des Eleveurs d'Azawak du Burkina précarisant ainsi les initiatives de production de lait et constituant également des facteurs de découragement des membres et de démobilitation ;
- la capitalisation insuffisante des résultats obtenus au niveau des activités relatives à l'amélioration génétique ; ce qui donne le sentiment que les résultats obtenus ont été médiocres ;
- les difficultés qu'auront les Organisations professionnelles membres de l' Union Nationale des Eleveurs d'Azawak du Burkina à acquérir des animaux Azawak à travers la subvention au regard de la faiblesse des fonds disponibles et du mode d'acquisition non subventionné qui sera sans doute en vigueur avec la fin du projet.

<b>Recommandations destinées au Ministère des Ressources animales et halieutiques</b>
S'assurer du maintien des agents des Services Techniques déconcentrés du ministère sectoriel durant la durée du projet. Il est recommandé de mettre en place une feuille de route et un contrat d'objectifs précisant le nombre de jours que l'agent doit consacrer au projet.
Poursuivre l'appui auprès de l' Union Nationale des Eleveurs d'Azawak du Burkina afin que cette structure se recentre sur les services précis à rendre aux groupements. Cet appui doit être accompagné d'une identification des profils des membres (diagnostic organisationnel).
Accompagner l' Union Nationale des Eleveurs d'Azawak du Burkina pour définir de nouveaux mécanismes d'opérationnalisation des fonds disponibles dans le sens de répondre aux attentes des membres tout en garantissant sa durabilité (paiement immédiat dès réception).
Prendre des dispositions pour que la Direction générale des Etudes & Statistiques sectorielles suive les résultats obtenus avec les derniers animaux placés et capitaliser les résultats.
<b>Recommandations destinées au Programme indicatif de Coopération III</b>
Poursuivre la récupération des terres dégradées face à l'ampleur des pertes (près d'un million d'hectares au Burkina Faso) selon une approche intégrée prenant en compte les systèmes de production et les ressources naturelles présents.
Continuer l'élaboration des chartes foncières, s'assurer de leur bonne intégration au sein du Plan Communal de Développement, mettre en place le balisage pour l'identification des zones récupérées et envisager, si nécessaire, la mise en place de points d'abreuvement dans sa zone périphérique.
Initier des activités d'adaptation aux changements climatiques (accompagnement des mouvements de transhumance, renforcement de la coexistence sociale, etc.) pour éviter que les acquis majeurs du projet en termes d'augmentation du potentiel de production de lait et de restauration des sites dégradés ne soient annihilés.
Poursuivre l'appui à l'élaboration/mise en œuvre/suivi de projets Mécanisme de Développement propre.
Evaluer annuellement les zones de terres récupérées afin d'effectuer un éventuel réensemencement.
Recycler les Comités villageois de Développement et les Commission Foncière Villageoise. Le recyclage rappellera aux acteurs leurs engagements d'une part et approfondira leurs connaissances sur la législation et sur la dynamique végétale d'autre part.
Développer la formation professionnelle en faveur des emplois verts, et notamment, orientés vers la protection et la restauration des écosystèmes et les systèmes intégrés de production.